

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL426

présenté par
M. Coronado et M. Molac
à l'amendement n° CL401 de Mme Mazetier

ARTICLE 15

A première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« travail »,

insérer les mots :

« et aux formations professionnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement ouvre également le droit à la formation professionnelle, comme le permet l'article 16 de la directive. Ce droit est essentiel pour permettre l'autonomie des demandeurs et améliorer leur intégration.